

Le 20 décembre 2019

COMMUNIQUE

**Le Département soutient financièrement les EHPAD
et préserve le budget des familles**

Conscient et attentif à la situation de professionnels travaillant au service de la prise en charge du grand âge, le Département attache une importance fondamentale à la qualité d'accompagnement dans les 27 EHPAD qui maillent le territoire.

Le vote du Budget départemental permet à l'Assemblée Départementale de voter le taux d'évolution sur les deux blocs relevant de sa compétence :

- le bloc Dépendance qui alloue les moyens à la réalisation des actes tels que les toilettes ou les déplacements
- le bloc Hébergement qui permet le financement de la restauration et l'hébergement des résidents.
- le dernier bloc Soins relève, pour sa part, de l'Agence Régionale de Santé.

Le levier permettant de soutenir les établissements est le soutien à l'investissement sur les projets de création, réhabilitation, rénovation. Il permet, lorsqu'il est activé, de ne pas faire peser des charges d'emprunt sur les frais de fonctionnement et donc de ne pas impacter les prix de journées des établissements.

Sur la base de ces outils réglementaires, le choix qui est fait par l'Assemblée départementale doit conjuguer juste dotation adaptée aux besoins, maîtrise budgétaire et prise en compte de l'impact sur les factures acquittées par les familles.

Depuis 2016, le Département a permis une augmentation des taux directeurs entre 0,5 et 1,5 % sur les sections Dépendance et Hébergement tout en maintenant son soutien à hauteur de 40 % des projets d'investissement. Ces mesures ont permis aux établissements de maintenir une prise en charge adaptée sur ces axes tout en soulignant la fragilité des dotations sur le volet Soins qui échappe aux Départements.

Ces mesures, si elles sont favorables aux établissements peuvent avoir un effet dissuasif pour les personnes. En effet, en augmentant le taux sur la partie hébergement, on augmente le prix de journée acquitté par les résidents et/ou leurs familles et l'établissement devient de fait moins attractif.

Conscient de ce double enjeu et de la nécessité de préserver les ressources des résidents et des familles, le Département a fait le choix pour 2020, de ne pas augmenter la partie hébergement mais d'appliquer des mesures uniquement sur la partie dépendance financée intégralement par les Départements d'origine des résidents accueillis.

Pour ce faire, l'indice de calcul des dotations (Gir Départemental) sera revalorisé en 2020 de 7,60 à 7,64 et un taux d'augmentation de 1,5 % sera appliqué.

Par ailleurs, près de 1,2 M€s sont programmés pour la rénovation et/ou la réhabilitation des EHPAD. Mais l'année 2020 sera aussi consacrée à un investissement du Département dans les démarches Régionales relatives à l'attractivité des métiers dans le cadre du Plan Grand âge, le développement des solutions d'habitats alternatifs, le déploiement sur tout le territoire de solution de portage de repas à domicile, et un travail sur l'aide au recrutement dans les services d'aide à domicile.